

de Lescoet était allé chercher à Paris, et qui avaient été envoyés au Conseil d'Etat pour des procès. A ce moment, le Chapitre, pour compléter ses archives, fait faire des recherches dans les archives du roi de Sardaigne, par le comte de Pingon, dans celles du duc d'Orléans, à Villefranche, et dans celles des comtes de Grenoble. En 1775, l'abbé Gouvillier remplit aussi les fonctions de bibliothécaire du Chapitre, au traitement de 700 livres.

Grâce aux soins de Lemoine et de l'abbé Gouvilliers, bien secondés par les chanoines, l'ordre le plus parfait avait été établi dans les archives du Chapitre. Leurs inventaires ne laissaient rien à désirer, et on les avait transportées et réunies dans de grandes salles voûtées de la nouvelle Manécanterie. Mais l'orage qui devait les atteindre de nouveau et leur faire tant de mal encore, n'était pas loin. La Révolution survint avec ses haines et ses fureurs. (1) En confisquant les biens des églises et des monastères, elle mit aussi la main sur leurs archives. Le 10 mars 1791, « les Commissaires du district se présentèrent à la Manécanterie (2) de Saint-Jean,

(1) Une loi du temps avait disposé; (Art. 2) Il sera fait : de l'ordre des Directoires des départements, par les directeurs du district, un catalogue des *livres manuscrits* et autres objets de ce genre qui se trouveront dans les bibliothèques des corps, maisons et communautés supprimées et conservés provisoirement, ou un recollement sur les catalogues ou inventaires qui auraient déjà été faits; (Art. 3) il sera fait une distinction des livres et autres objets à conserver d'avec ceux qui seront dans le cas d'être vendus; (Art. 9) *les papiers, les terriers, les chartes seront déposés aux archives des districts, etc.*

(2) La Manécanterie formait le beau bâtiment qui se voit encore à gauche, en entrant dans la cour de l'archevêché. Cet édifice, demeuré inachevé et mutilé par la Révolution, qui lui enleva sa toiture *en cuivre* pour en faire des gros sous, et le laissa sans couverture, a été bâti, au dernier siècle, par l'architecte Décrénaire. On l'éleva sur d'anciennes maisons de la dépendance du *petit cloître*, et il remplaça l'ancienne Manécanterie qui, d'après divers écrivains, avait été installée dans le petit édifice, si remarquable par son style roman, qu'on voit encore à côté de la cathédrale. Ces écrivains avancent aussi que Leydrade y avait installé l'école de chant qu'il avait fondée, au commencement du IX<sup>e</sup> siècle, pour les clercs de Saint-Jean. De là lui serait venu le nom de *Manécanterie* (*mansio cantorum, mane cantare*). Ne serait-il pas un reste de l'ancien petit cloître qui existait au côté méridional de la cathédrale, et dans lequel on organisa la *Dapiferie*